

DROIT A L'IMAGE

(formulaire unique de la structure à renvoyer par mail avant le 24 novembre 2024)

*Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Confirmation des droits à l'image **Responsable du groupe**

Je soussigné(e)
En qualité de (fonction)
Structure.....
Groupe concerné.....
Jour de venue au Salon du livre et de la presse jeunesse :

Confirme

- Avoir informé les jeunes et leurs représentants légaux de la sortie au Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, événement public pendant lequel, des reportages photographiques et télévisés sont réalisés.
- Avoir fait signer, par les parents ou représentant·e-s légaux des jeunes du groupe que nous accompagnons au Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, le formulaire de droit à l'image individuel et avoir collecté l'ensemble des autorisations.

En conséquence,

Atteste que

Tous les parents ou représentant·e-s légaux ont autorisé la publication d'images représentant leur enfant (prises par un photographe ou lors d'un reportage télévisé). Ces images pourront être utilisées, uniquement dans le cadre de la promotion générale du Salon et de ses actions de médiation, par le SLPJ93 pour sa communication (Print ET WEB) et par la presse écrite, audiovisuelle et en ligne.

Un parent ou plusieurs représentant·e-s légaux n'a/ont pas autorisé la publication d'images représentant leur enfant.

* Si vous êtes sollicités, veillez bien à ce que les enfants qui ne sont pas autorisés soient écartés du champ des caméras ou des objectifs.

Ce document est à transmettre par mail à responsable.rp@slpj.fr

Avant le 25 novembre 2024